

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 10 MAI 2021 à 18 H 30

Présents : M. Patrick VERGEZ, M. William JUILLIEN, Mme Corine VALADE, M. Pierre DUSSIDOUR, Mme Nelly VERGEZ, M. Damien BERRY, Mme Marie-Thérèse BARBIER, M. Christian CAVE, M. Patrick BARRIERE, Mme Agnès URBAIN, Mme Hélène FOISSARD, M. Raymond BONNETEAU, Mme Sandra TOURNAIRE.

Absents excusés : Mme Corine ROUFFAUD, M. Bruno PRESSAC arrivera en retard.

Madame VERGEZ Nelly a été élue secrétaire de séance.

Demande d'approbation du Compte-rendu précédent reçu par chaque conseiller à leur domicile.

DROITS DE PREEMPTION

Vente d'un bien, appartenant aux Consorts ROLLAND demeurant à SOULLANS (vendée) et à DIRAC 16410. Biens situés section AL N° 42 - surface au sol de 396 m² – 24 Rue André Bouyer - 16320 VILLEBOIS-LAVALLETTE. Ce bien est vendu pour 90 000 € aux Consorts THUILLIER domiciliés à Villebois-Lavalette et à Hiersac.

Le conseil municipal vote CONTRE la préemption à l'unanimité.

DECANTEUR ZONE ARTISANALE/RD N° 23

La Commune de Villebois-Lavalette est propriétaire d'un décanteur situé le long de la RD 23, destiné à collecter les eaux lessivées de ruissellement liées à l'artificialisation des terres où sont retenues les matières lourdes (sable, feuille, terre, graviers...), provenant du développement économique le long de ce récent axe routier (depuis l'installation du Super U jusqu'à l'aménagement de la zone d'activités communautaire « Les Sigaluds », ...).

Si la compétence de gestion des eaux pluviales relève de la commune, cet équipement sert à la collecte des eaux pluviales issues de l'artificialisation engendrée par les installations d'entreprises.

En conséquence Monsieur le Maire a demandé à la Communauté de Communes Lavalette Tude Dronne de reconduire la convention existante, qui stipule que la Communauté de Communes rembourse la moitié de la facture lorsqu'il faut faire intervenir la SAUR pour le nettoyer avec un camion hydrocureur.

Cette année cela représente un montant d'environ 480 € TTC.

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité

DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES A POITIERS SUBVENTION TRAVAUX 2021 EGLISE SAINT-ROMAIN.

La Direction Régionale des Affaires Culturelles de Poitiers nous propose la somme de 37 500 € de subvention pour les prochains travaux à l'Eglise Saint-Romain avec une répartition par poste de dépenses.

Nous devons valider par délibération le montant et la répartition par poste de dépenses, échafaudages, maçonnerie, menuiseries vitrail, beffroi et honoraires.

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité

Monsieur Bruno PRESSAC arrive à 18 H 45.

SUBVENTION ASSOCIATION CHAPITRES – DIGNAC

Nous avons demandé à l'association « Chapitres » de Dignac de récupérer une chatte trouvée sur Villebois-Lavalette car le tarif est plus intéressant pour la commune que la fourrière : 15 € d'adhésion à l'association au lieu de 70 € par intervention si c'est la fourrière.

Je vous propose donc de verser 15 € sous forme de subvention pour que l'on puisse continuer à leur demander de récupérer les chats errants et qu'ils les mettent à l'adoption.

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité

MUR MITOYEN TRESORERIE CONVENTION PARTICIPATION AUX FRAIS DE REFECTIOIN.

Nous avons demandé plusieurs devis pour le démontage et remontage du mur de séparation entre la trésorerie et le jardin de la propriété de Monsieur et Madame GICQUEL.

Les tarifs varient entre 6 804.00 € TTC et 9 564.00 € TTC.

C'est l'entreprise LAMIRAULT qui a le devis le moins élevé soit 6 804.00 € TTC pour lequel Monsieur et Madame GICQUEL seraient d'accords pour participer à hauteur de la moitié de la facture HT.

Le conseil municipal doit donner l'autorisation de signer la convention devant intervenir.

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité

BUDGETS ASSAINISSEMENT/COMMUNE MODIFICATION DE CREDITS

Pour le report d'investissement du Budget Primitif ASSAINISSEMENT nous avons pris en compte les restes à réaliser pour calculer le montant du report, alors qu'il ne fallait pas en tenir compte. Nous avons donc un report en section d'investissement qui est de 230 093.62 € et non 220 093.62 € soit 10 000.00 € à ajouter au chapitre 001 Investissement Recettes.

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité

Sur le Budget de la commune il y a une erreur de saisie pour les opérations d'ordre qu'il convient de modifier à savoir : Section d'investissement dépenses 040 la somme de 50 000.00 € et Recettes de fonctionnement 042 la somme de 50 000.00 €. Ce sont des opérations budgétaires d'ordre alors que l'une des deux a été saisie en opération réelle.

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité

CONVENTION OFFICE DU TOURISME/LOCAVOR/COMMUNAUTE DE COMMUNES LAVALETTE TUDE DRONNE.

La mairie met à disposition de l'Office du tourisme le local situé sur la Place du Champ de Foire.

L'utilisation de cet espace fait l'objet d'une convention avec la Communauté de Communes Lavalette Tude Dronne, l'office du tourisme et la commune. Monsieur Sylvain Augeraud qui a créé le drive fermier nous a demandé si exceptionnellement en cas de mauvais temps il peut utiliser la grange située auprès de l'office du Tourisme.

Il n'y a pas d'inconvénient pour cette demande, par contre il a besoin d'électricité et la grange n'est pas desservie. Il a donc demandé à l'office du tourisme de pouvoir se brancher sur une de leurs prises, ce qu'ils ont accepté moyennant la signature d'une convention.

Il pourra avoir accès à l'électricité et à l'eau en contrepartie il devra relever le compteur électrique en arrivant et en repartant et adhérer à l'office du tourisme.

Je vous demande l'autorisation de signer avec les autres parties la convention à intervenir.

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité

DEMANDE SUBVENTION CITY STADE/FRESQUE SUR LE MUR

Nous avons reçu une proposition de la part de Madame Lola GOULARD qui a ouvert le salon de tatouage de la Grand'Rue pour faire une fresque sur le mur du city stade. Avec un ami artiste elle aimerait faire une fresque sur tout le mur.

Elle nous a fait une première proposition d'un montant de 2 500 € pour 4 journées de travail à deux personnes (y compris le matériel de peinture).

J'ai demandé une nouvelle proposition trouvant le budget un peu élevé.

Elle nous propose donc de faire le travail sur deux jours à deux ce qui ramènerait le budget à 1 250.00 € environ.

Le conseil municipal souhaite remettre en état le city stade et mettre en place un système de vidéo surveillance avant d'effectuer une fresque sur le mur. Un dossier sera instruit.

Cette décision est donc ajournée.

De plus, le city stade est très dégradé suite à des actes de vandalisme et à l'usure de la structure. Nous souhaitons demander une subvention à la Direction de la Jeunesse et des Sports pour remettre en état ce lieu. Nous verrons par la suite si nous avons le budget permettant les réparations et la remise en état du site.

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité

INFORMATIONS DIVERSES

- Bureaux de vote
- Appel d'offres Maison de santé et parking médiathèque.
- Poste – Réunion le 5 juillet 2021 à 18 H 30
- Bâtiment 1 Place des Halles
- Proposition achat maison 11 Rue de l'Eglise – succession VASSAS 65 000.00 €
- Le concert proposé par Black Line devrait finalement avoir lieu le samedi 14 août en partenariat avec le Comité des Fêtes et l'Association des Commerçants qui prendront à leur charge l'hébergement et la restauration des artistes. Notre participation serait comme prévu de 2 500.00 €. Affiche

- Papote Café viendra présenter son projet au prochain conseil municipal.

La séance est levée à 19 H 40. Prochaine réunion le 14 juin 2021 à 18 H 30.